



**COMMUNE DE
SIGNY-AVENEX**

**PREAVIS MUNICIPAL
N° 07/ 2023
AU CONSEIL GENERAL**

Concernant

**Sécurisation de la traversée du village de Signy-Avenex – 2^{ème} étape
Modérations de trafic, mise en conformité des arrêts de bus aux normes
LHand, cheminements piétons et mise en place de portes d'entrée**

DELEGUE MUNICIPAL : M. Bruno Dard, Municipal

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Ce préavis fait suite au préavis n° 09 / 2022 qui concerne la 1^{ère} étape de la sécurisation de la traversée du village de Signy-Avenex, ceci en réponse à la pétition déposée en 2019 concernant la vitesse limite dans le village et l'étude menée par le bureau Christe & Gyga SA sur les possibilités d'amélioration.

Si le premier préavis a permis de couvrir les frais liés à l'adaptation de la signalisation, au remplacement des bornes et à l'étude des projets plus conséquents, il s'agit maintenant de financer la phase réalisation de ces aménagements de modération de trafic, pour l'adaptation des arrêts de bus aux normes LHand, la création de trottoirs et la mise en place de portes d'entrée. Ceci permettra de répondre aux exigences LHand et de modérer la vitesse sur la traversée de localité.

Le préavis porte sur 5 propositions concrètes d'aménagements allant dans ce sens et identifiées par l'étude Christe & Gyga en vue de permettre leur légalisation et leur réalisation.



2. OBJECTIFS

Les aménagements proposés ci-après, qui font l'objet du présent préavis, ont été développés afin de répondre aux objectifs suivants fixés par la Municipalité :

- Modérer la vitesse de manière durable sur les routes cantonales en traversée de localité
- Adapter les différents arrêts de bus aux nouvelles directives et normes LHand
- Renforcer la perception d'entrée et de traversée de localité, notamment sur la rue de Fontaines

- Renforcer et améliorer les continuités piétonnes le long de ces axes et en direction de Signy-Avenex

3. PROJET

3.1. Carrefour du giratoire route du Jura RC 15-C-S – rue des Fontaines RC 15-IL-S (Plan 1)

Situation actuelle

Ce giratoire, d'un diamètre de 32 mètres, est en place depuis un certain nombre d'années et ne pose pas de problèmes particuliers de giration. Toutefois, sa conception avec un anneau circulable d'une largeur de 8,50 mètres et un ilot infranchissable d'un rayon de 7.50 mètres, permet des trajectoires relativement directes à une vitesse confortable, notamment à la descente sur l'axe route du Jura – route de Signy, de même qu'à la montée même si la déviation de l'ilot est plus importante dans ce sens.

Si le trafic descendant la RC 15 est déjà ralenti une première fois par un seuil à l'entrée de la localité, le giratoire n'offre aujourd'hui pas d'effets réellement modérateurs.

Aménagements prévus

Voir plan G21'448/2A.1

Le projet prévoit de modifier légèrement ce giratoire afin d'adapter le gabarit et la géométrie de certaines entrées et sorties de ses branches et de son anneau de circulation pour l'adapter aux dernières recommandations des normes VSS ou au gabarit qui se pratique sur d'autres giratoires sur le Canton.

La première mesure consiste à réduire l'anneau de circulation à une largeur de 5,50 mètres en réalisant un anneau semi-franchissable d'une largeur de 3 mètres. Cet anneau sera réalisé selon les plans types de la DGMR soit avec la réalisation d'une dalle béton surmontée d'un revêtement en pavés de pierres naturelles bétonnées. La délimitation est réalisée par une bordure franchissable d'une largeur de 20 centimètres, offrant un chanfrein d'une hauteur de 8 centimètres. Cette configuration oblige ainsi les véhicules légers à plus de giration afin d'abaisser leur vitesse à 40 km/h, d'assurer des angles de déviation d'au minimum 30°, nécessaire au bon fonctionnement du giratoire.

Afin d'éviter des vitesses d'insertion et de sortie trop importantes sur la RC 15, les bords de chaussée sont réadaptés sur la branche route du Jura – rue de la Combe ainsi que sur la RC 15 en direction d'Eysins, ce qui évitera là également une réaccélération trop rapide. Un abaissement de gabarit entre bordures de 4,30 mètres en entrée et de 4,70 mètres en sortie contribuera également à ralentir les véhicules.

La géométrie de la branche route de Signy RC 15 – rue des Fontaines RC 15-IL-S est également revue afin d'éviter que les mouvements soient trop rapides et trop marginaux par rapport à l'anneau.

3.2. Arrêt de bus « Le Glassey » - rue des Fontaine RC 15-IL-S (Plan 2)

Situation actuelle

A ce jour, l'arrêt des transports publics se fait sur la chaussée. L'arrêt direction Gingins se fait sur le trottoir sans abris et l'arrêt direction Nyon est réalisé sur un élargissement de la chaussée en enrobés qui accueille un abri de bus. L'arrêt côté Sud est déconnecté du réseau piéton et il n'y a aujourd'hui aucune traversée ou aide à la traversée pour la RC 15.

La géométrie actuelle n'empêche pas le dépassement ou le passage des véhicules en contresens lors de l'arrêt d'un bus sur la chaussée, la délimitation au centre de la route étant assurée par une zone de pavés franchissables.

Il est également constaté par la Municipalité une difficulté à raccorder au réseau piétonnier les habitations réalisées ces dernières années sur la parcelle n° 330.

Aménagements prévus

Voir plan G21'448/2A.2

Les aménagements proposés consistent à réaliser deux arrêts sur chaussée combinés avec une réduction de la chaussée au droit de l'arrêt de bus. Ceci permet à la fois de marquer l'entrée de la traversée de la localité et de modérer la vitesse tout en s'assurant que lorsqu'un bus est à l'arrêt, aucun véhicule ne puisse le dépasser. Les arrêts sont donc réalisés en quinconce et permettent une réduction du gabarit de la chaussée sur la portion de l'arrêt à 4 mètres, portant ainsi la zone de quai à une largeur de 4,30 mètres, répondant aux normes LHand.

La hauteur du quai sera de 22 centimètres sur la zone d'arrêt de bus, réalisée sous la forme de bordures granit de manière similaire à ce qui a été réalisé sur la région de Nyon.

La transition avec le trottoir existant, qui est surélevé de 12 centimètres, se fait par une rampe d'une longueur de 2,50 à 3 mètres, permettant d'assurer une pente de maximum 6% afin de se conformer aux normes LHand. L'espace dégagé permettra ainsi l'implantation sur chaque zone d'arrêt d'un abri de bus traditionnel et standard, selon le modèle retenu par la Municipalité.

Pour marquer une différence avec le reste de la traversée de localité et limiter les nuisances sonores, la zone médiane en pavés est supprimée sur une portion de 82 mètres, elle sera réfectionnée par la pose d'un revêtement bitumineux de composition similaire au reste de la route.

Afin de renforcer le raccordement des piétons du côté Sud de la route et assurer de desservir l'arrêt de bus, un trottoir semi-franchissable sera réalisé au droit des accès des parcelles n° 245 et 69, permettant l'aménagement d'une zone sécurisée à proximité de l'arrêt de bus actuel. A cet endroit, il est aménagé un passage piéton qui nécessite aussi un abaissement de la bordure du trottoir côté Nord et un renforcement de l'éclairage public afin d'offrir les conditions de visibilité nécessaires.

La zone d'enrobés qui servait à l'ancien arrêt de bus sera supprimée et remplacée par un espace végétalisé. Afin d'assurer une certaine esthétique et de maintenir l'effet phonoabsorbant de la rue des Fontaines sur ce secteur, le tapis de la zone réfectionnée sera refait dans son intégralité par la pose d'une couche de 4 centimètres d'ACMR 8 type VD. La pose d'un phonoabsorbant haute performance sur ce secteur n'étant pas à privilégier en raison des zones d'arrêt de bus et des girations.

3.3. Arrêt de bus « Signy, village » - Centre du village Carrefour rue des Fontaines – rue du Jura – chemin du Midi (Plan 3)

Situation actuelle

L'arrêt de bus direction Gingins se fait aujourd'hui sur un trottoir à niveau au droit de l'abri de la fontaine. L'accessibilité piétonne à cet arrêt n'est aujourd'hui pas garantie, le cheminement se faisant en partie par une bande piétonne à même la chaussée, côté Sud-Ouest, et par une zone de pavés qui n'est pas réellement un trottoir, côté Nord-Est.

La zone d'accès au parking municipal située sur la parcelle n° 37 est relativement mal déterminée et multiplie les points de conflit avec les piétons. Ces derniers ont été quelque peu sécurisés par la mise en place de bacs à fleurs. Le débouché de la route du Midi sur la RC 15 est particulier, la largeur du carrefour étant beaucoup plus importante que le rue du Midi.

La zone d'attente côté Sud-Est de la traversée piétonne n'est aujourd'hui pas réellement sécurisée.

Aménagements prévus

Voir plan G21'448/2A.3

La première mesure concerne le déplacement de l'arrêt de bus direction Signy, soit côté Sud de la route, afin de l'amener au droit de l'Administration communale, sur la parcelle n° 36, soit au même emplacement que l'arrêt dans le sens inverse.

Pour permettre l'adaptation aux normes LHand, un quai surélevé de 22 centimètres et d'une largeur de 2 mètres est réalisé en bordure de la RC 15-IL-S avec des rampes d'accès, représentant des déclivités maximales de 6% de part et d'autre.

Afin de rester en homogénéité avec le reste de la place qui est aujourd'hui composée de pavés porphyres posés en arc, la zone de l'arrêt de bus sera également maintenue en pavés porphyres de même type.

La transition arrière avec la place sera réalisée par la mise en place de gradins sous forme de marches d'escalier permettant ainsi une accessibilité de toute part à la zone d'arrêt de bus, les usagers pouvant s'abriter sous les couverts existants à côté de l'Administration communale en cas de mauvais temps.

Le second arrêt direction Nyon, côté Nord-Ouest de la route, est maintenu à son emplacement actuel. Ce dernier n'est pas adapté aux mesures LHand au niveau de la hauteur des quais. Il ne peut toutefois pas l'être en raison des contraintes du bâti et de l'espace insuffisant pour permettre l'aménagement d'un quai répondant aux normes LHand.

La Municipalité estime que ce statu quo est admissible puisque l'intégralité des autres arrêts de la Commune est adaptée aux normes LHand dans les deux sens.

Le débouché du parking et de la rue du Midi sont réaménagés par la mise en place d'une continuité piétonne sous la forme d'un trottoir traversant réalisé en pavés porphyres, similaire aux autres aménagements piétonniers dans le secteur. Le débouché du chemin du Midi est déclassé de part et d'autre par la mise en place d'une déclivité de l'ordre de 4 centimètres.

L'accès au parking sera mieux délimité par la suppression d'une partie des pavés et de la mise en place de deux importantes zones de verdure de chaque côté, permettant de renforcer la séparation physique entre la zone de stationnement et la zone de cheminement des piétons et d'offrir un espace sécurisé pour la zone d'attente.

L'importante zone de pavés porphyres rouges longeant la route cantonale sera revue quelque peu à la baisse pour l'adapter à un gabarit d'une largeur de 2 mètres, renforçant ainsi sa perception comme trottoir et non comme espace polyvalent.

La réalisation de ces importantes zones de verdure permettra la mise en place d'une végétation et d'arbres de qualité dans ce secteur extrêmement minéral, permettant ainsi de contribuer à la lutte contre les îlots de chaleur.

Il sera également procédé à une adaptation de l'éclairage public afin de le mettre en conformité au droit de la traversée piétonne avec la mise en place d'un éclairage de type négatif, avec un luminaire de part et d'autre de la chaussée.

3.4. Porte d'entrée RC 15-IL-S – Côté Est (Plan 4)

Situation actuelle

L'entrée dans la traversée de localité en provenance de l'autoroute ou de Signy-Centre sur l'Est de la rue des Fontaines, est aujourd'hui peu perceptible. L'indication se fait uniquement par le panneau 50 km/h. Sur cette portion de la route existante, bordée par des zones de verdure, le gabarit est de 6,60 mètres.

Aménagements prévus

Voir plan G21'448/2A.4

Le projet prévoit de renforcer la perception d'entrée dans la traversée du village par la mise en place d'une porte d'entrée réalisée sous la forme d'un double rétrécissement latéral d'une longueur de 10 mètres, réduisant ponctuellement le gabarit à 4,50 mètres. Ce gabarit permet le maintien du passage de véhicules agricoles et le croisement de deux véhicules légers à une vitesse de 20-30 km/h.

Afin d'assurer les marges de sécurité pour le passage de véhicules plus importants, les 50 premiers centimètres de part et d'autre seront réalisés en revêtement semi-franchissable en pavés séparé par une bordure franchissable d'une déclivité de l'ordre de 8 centimètres. Cet élément de modération est complété par la mise en place d'une végétation d'une hauteur d'environ 60 centimètres au bord de ces deux zones, amenant un élément vertical qui renforce la perception de la porte d'entrée. Ce dispositif sera complété par du marquage et du balisage sous forme de pôles cônes.

3.5. Trottoir route de Signy RC 15, entre le Petit-Eysins et le chemin du Midi (Plan 5)

Situation actuelle

A ce jour, aucun aménagement piétonnier n'existe le long de la route de Signy RC 15, entre le pont de l'A1 et le giratoire. Les piétons qui se rendent à Avenex ou à Eysins doivent marcher le long de la chaussée ou sur la banquette herbeuse, qui est de plus munie d'un fossé.

Aménagements prévus

Voir plan G21'448/2A.5

Le projet prévoit la réalisation d'un trottoir surélevé séparé de la chaussée par une bordure type Etat de Vaud, d'une hauteur de 12 centimètres, entre le trottoir existant situé sous le pont de l'A1 jusqu'au droit du chemin du Midi (DP 4), côté Est de la route. Ce trottoir sera bordé,

à l'arrière, d'une bordurette béton permettant de retenir la terre du talus. Son gabarit sera de l'ordre d'1,50 mètres et réalisé dans le domaine public existant, sans emprise sur la zone agricole.

Le fossé existant sera comblé. La récolte des eaux sera modifiée par l'adjonction de gueules-de-loup avec sacs dépotoirs situés dans le nouveau trottoir et raccordés sur les collecteurs d'eaux claires existants, passant sous le fossé en bordure de la route.

Ce trottoir permet la mise en place d'une continuité piétonne sécurisée entre les deux parties du territoire de Signy-Avenex séparées par l'autoroute.

4. EMPRISES

L'intégralité des aménagements proposés pour les 5 mesures se font sur le domaine public communal ou sur des parcelles privées en mains communales.

5. COÛT DES TRAVAUX

Le budget a été établi par notre mandataire, le bureau Bovard & Fritsché SA de Nyon, sur la base d'offres récentes pour des travaux similaires. Il fera bien entendu l'objet d'un appel d'offres conforme à la loi sur les marchés publics pour les travaux en lien avec le génie civil.

Le budget à prévoir peut se résumer de la manière suivante :

1.	Travaux de génie civil, modification du giratoire	171'600.00
2.	Travaux de génie civil, réfection tapis giratoire + RC15	96'700.00
3.	Travaux de génie civil, modération et arrêt de bus LHand Glassey	157'600.00
4.	Travaux de génie civil, arrêt de bus LHand centre	154'700.00
5.	Travaux de génie civil, entrée du village (Lausanne)	27'700.00
6.	Travaux de génie civil, trottoir RC15	160'400.00
7.	Aménagements paysagers - mobilier urbain	40'000.00
8.	Eclairage	25'000.00
9.	Abris-bus	30'000.00
10.	Marquage et signalisation	32'000.00
11.	Architecte paysagiste	15'000.00
12.	Honoraires pour la DT	62'600.00
13.	Divers et imprévus	90'530.00
	Total des travaux HT	1'063'830.00
	TVA 8.1 %	86'170.00
	Total du budget à prévoir	CHF 1'150'000.00

Le montant de cet investissement sera financé par un emprunt jusqu'à fin avril 2026 ; date d'échéance du placement du surplus de liquidités suite au remboursement anticipé par Fondation Signéranne de nos prêts. Ensuite l'entrée de ces liquidités permettra de rembourser ce nouvel emprunt dans son intégralité. Ces travaux n'engendrent pas de frais de fonctionnement autre que l'entretien normal. Les travaux seront amortis sur 40 ans, conformément à l'art. 17 RCCom valable dès le 1^e janvier 2024.

6. CONCLUSION

Les 5 projets tels que présentés permettent de répondre aux objectifs fixés par la Municipalité et de mettre en place les mesures préconisées par l'étude Christe & Gygaux en lien avec la sécurisation de la traversée du village de Signy.

L'adaptation de la géométrie de l'anneau central du giratoire sur la RC 15 permet, par la jonction de l'îlot semi-franchissable, de diminuer la vitesse des véhicules l'empruntant, notamment sur l'axe Nord-Sud, sans modifier la géométrie générale de l'ouvrage.

La réalisation des deux nouveaux arrêts de bus du Glassey combinée avec des ouvrages de modulation de trafic permettront à la fois de renforcer la perception d'entrée de la traversée de localité, de sécuriser les mobilités douces, notamment les usagers des bus aux abords de la zone d'arrêt, tout en permettant la mise en place d'un renfort de la continuité piétonne entre les deux côtés de la route, qui est inexistante aujourd'hui.

Le réaménagement du centre du village avec le déplacement de l'arrêt de bus permettra de l'adapter partiellement aux normes LHand, de renforcer la perception et de sécuriser les mobilités douces avec la mise en place du trottoir traversant et une meilleure séparation avec le parking. Le projet permet également l'adjonction de zones de verdure dans cet espace extrêmement minéral à ce jour.

La mise en place de la nouvelle porte d'entrée côté Est permettra de mieux percevoir l'entrée dans la localité et contribuera à abaisser les vitesses en provenance de l'autoroute ou de Signy-Centre.

Le trottoir sur la route de Signy RC 15 permet la mise en place d'une continuité piétonne sécurisée entre les deux parties du territoire de Signy-Avenex séparées par l'autoroute.

* * * * *

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil Général de Signy-Avenex de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE SIGNY AVENEX

Vu	le préavis municipal n° 07/2023,
Ouï	le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
Attendu	que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

1. D'adopter le préavis municipal n° 07/2023 concernant la demande de **CHF 1'150'000.00** destiné à financer les travaux pour la sécurisation de la traversée du village de Signy-Avenex, soit la modération de trafic, la mise en conformité des arrêts de bus aux normes LHand et la mise en place de portes d'entrée ;
2. D'accorder un crédit de **CHF 1'150'000.00** ;
3. D'autoriser la Municipalité d'emprunter **CHF 1.150.000.-** jusqu'à fin avril 2026 ;
3. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux.

Ainsi délibéré et accepté par la Municipalité dans sa séance du 06 novembre 2023 pour être soumis au Conseil Général de Signy-Avenex.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

Y. Daleproux

M. Bardel



Signy-Avenex, le 06.11.2023